

COMMUNE DE MEALLET

Séance du 20 juin 2012

Présents : Colette ZEVACO, Eric BOUTAL, Françoise RIBAUD, Françoise BRACHET, François FANIART, Jean-Pierre FRUQUIERE.

Absents: Jean-Michel CHANCEL, André CHIMBAULT (pouvoir à Jacques TISSANDIER), Marie-France LAGRAULET (pouvoir à Colette ZEVACO), Jérôme MONCEL, Jacques TISSANDIER.

Restructuration du bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente, travaux de démolitions-gros œuvres (lot n°1) et travaux de menuiseries bois parquet (lot n°4)/ supplément de travaux.

Suite à la dépose des habillages des linteaux et des soubassements, il s'est avéré que les arrières linteaux des fenêtres de la façade principale donnant sur la rue ont été endommagés par des fuites d'eau successives et qu'il est nécessaire de les remplacer par des poutres en fer et que des travaux de maçonnerie en pierres s'imposent. Ce supplément est chiffré HT à la somme de 5 326,40 euros pour le lot n°1. Pour le lot n°4, il est nécessaire de traiter le parquet, de remplacer ce dernier par des lattes plus larges et déjà vitrifiées, de mettre des plinthes et modifier la porte principale en posant un vitrage qui permettra d'éclairer l'entrée. Ce supplément est chiffré HT à la somme de 2 997,00 euros.

Ainsi, le devis établi par l'entreprise BLANC porte le nouveau montant du marché à 38 871,40 euros HT, soit 46 490,55 euros TTC et les deux nouveaux devis établis par la SARL JOANNY portent le nouveau montant du marché à 22 310,19 euros HT, soit 26 682,99 euros TTC.

Après délibération, l'Assemblée Municipale à l'unanimité :

- approuve les devis de supplément de travaux;
- valide les avenants;
- autorise le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire, notamment le devis et l'avenant préparé par le cabinet d'architecture chargé du suivi du chantier ; lequel chantier au regard des travaux en plus engagés sera prolongé de deux mois, soit jusqu'au 13 octobre 2012.

Location du terrain communal de la Gare de Vendes / Renouvellement de la convention au 01 juillet 2012.

Renouvellement de la convention à l'entreprise VIZET pour le terrain situé à la Gare de Vendes, pour un an pour la somme de 1 000 Euros.

Création d'un nouveau tarif pour la location de la salle polyvalente : pour une utilisation de courte durée (maximum 4h), pour des évènements exceptionnels comme les décès par exemple le prix est fixé à 30 Euros.

Cession du mobilier de l'ancienne école et du corbillard.

Madame le Maire expose que consécutivement aux travaux de réhabilitation de la Mairie, le mobilier de l'ancienne école (essentiellement composé de tables) qui était stocké dans le grenier a dû être débarrassé et précise qu'il est actuellement entreposé sous le garage. Elle propose de procéder à la vente de ce mobilier au profit du CCAS de la commune et sollicite l'avis des élus sur ce dossier.

Le Conseil Municipal approuve et fixe les prix de la manière suivante :

- 22 tables doubles : 40 Euros pièce
- 2 tables doubles à monter : 10 Euros pièce
- 1 table ancienne sans dessus : 20 Euros
- 1 bureau pupitre : 150 Euros
- 2 petites chaises : 10 Euros pièce.

Par ailleurs, en ce qui concerne le corbillard, l'assemblée municipale fixe son prix à 1000 Euros. Toutefois, les élus précisent que ce prix pourra être débattu.

Questions diverses

Travaux de voirie

Voie communale de Fialeix à La Ribeyre, Côte de La Ribeyre et voie communale de Roueyre : le devis de l'entreprise a été retenu pour un montant de 31 135,90€ HT. Le devis portait également sur le village de Chabannes mais cette partie est reportée car le Syndicat des Eaux fait des travaux.

Pour l'entretien de la voirie, il faut combler et buser la route de Chabannes. Pour cela des devis ont été demandés à monsieur FAUCHER et à Monsieur CHADIRAC. Le devis proposé par Monsieur FAUCHER s'élève à 1320,00€ HT soit 1578,72€ TTC. Monsieur CHADIRAC n'a pas encore fait sa proposition. L'offre retenue sera la moins couteuse des deux.

Monsieur MALBEC, demande à ce que la voie communale face à sa maison d'habitation soit consolidée. Monsieur FAUCHER a fait une estimation à 3250,00€ HT soit 3887,00€ TTC, l'entreprise CROUTE a transmis un devis de 3 600€ HT soit 4 305,60€ TTC. Un troisième devis est demandé.

Téléphonie mobile

Le pylône de téléphonie mobile dont l'implantation est prévue à Sourzac avait une hauteur initiale de 30 mètres qui a été portée à 32 mètres à la demande de l'opérateur.

Site internet de la Mairie

Le site internet de la mairie est disponible. Une partie administrative informe des procédures à suivre concernant l'Etat Civil. Certains documents concernant l'urbanisme peuvent être téléchargés. Toute personne désirant passer une information concernant la vie locale devra contacter Madame Françoise RIBAUD qui sera chargée de la gestion du site dont voici l'adresse : www.meallet.fr

Plan contre le risque nucléaire

La Préfecture fait passer l'information suivante, concernant l'éventualité d'un risque nucléaire : des pastilles d'iode sont stockées à Aurillac. Si nécessaire, la distribution de ces pastilles se fera par la gendarmerie dans les mairies. Le Maire et le Conseil Municipal les distribueront ensuite en priorité aux jeunes et aux femmes enceintes.

Trizac Moto Loisirs

Le 7 juillet 2012, le Trizac Moto Loisirs organise une journée randonnée qui passera par Veysset – Ferluc (en passant au-dessus de la roche de Chinard) - Le Suc Rouge – traversée de Meallet par la D22 puis Sourzac et direction le moulin de Flore.

Réparation du four de Lhom

Des devis ont été demandés pour la réfection du toit du four de Lhom.